



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_065-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-065

Abroge et remplace la délibération n°2024-02.02-022 visée le 12/02/2024 par le contrôle de légalité

Objet : Vente lot N°9 -Lotissement LES PORTES DE MAYENNE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et à main levée, décide :

- De vendre le lot n° 9 du lotissement « LES PORTES DE MAYENNE » situé 32, rue du Lin à

M. HESNARD Steven et MME FOUILLET Adeline
Domicilié au lieu-dit « Vaugeois » - 53240 ANDOUILLE

D'une contenance de 576 m² au prix de 68 € TTC le mètre carré soit pour un montant total de 39 168 € TTC.

- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente authentique et toutes les pièces se rapportant au dossier qui seront établis par Maître Frédéric CADET, notaire à MAYENNE (Mayenne), 15 avenue Paul GUYARD.

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 07/05/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_066-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-066

Objet : SALLE POLYVALENTE – Validation de l'analyse des offres de LMA

Le rapport d'analyse des offres du projet de la salle polyvalente analysé par LMA (Laval Mayenne Aménagement) est présenté au conseil.

Il est composé de 11 lots qui sont les suivants :

LOT 1	VRD - aménagements extérieurs
LOT 2	GOE
LOT 3	Charpente bois - mur à ossature bois - bardage bois
LOT 4	Couverture métallique - bardage métallique
LOT 5	Menuiseries ext - métallerie - serrurerie
LOT 6	Doublage - cloisons - FP
LOT 7	Menuiseries int - mur mobile - parquet
LOT 8	Revêtement de sols durs
LOT 9	Peinture - revêtements muraux
LOT 10	Chauffage - ventilation - plomberie
LOT 11	Courants forts - courants faibles

Le montant total des travaux pour ces 11 lots s'élève à 887 571,85€ H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- Valide le rapport d'analyse ci-dessus réalisé par LMA,
- Autorise LMA à signer l'attribution de ces 11 lots une fois la dérogation préfectorale de commencement des travaux accordée.

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 13/05/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240516-2024_0205_067-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-067

Objet : Pose de panneaux photovoltaïques toiture future salle polyvalente

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée par la commune pour l'installation de panneaux photovoltaïques d'une capacité de 69kWc en autoconsommation avec vente de surplus, sur la toiture de la future salle polyvalente.

Cinq candidats ont répondu à ce marché : Cegelec, Isolec, Ensio, Enerscience et SBM Energie.

Le bureau d'étude MayENR a été missionné pour l'analyse des offres, les critères retenus étaient de 40 % pour la technique et 60 % pour le prix. Après analyse MayENR propose de retenir l'offre d'ENERSCIENCE, la moins-disante et qui répond de façon très satisfaisante au CCTP.

Le conseil municipal, à l'unanimité et vote à main levée,

- décide de retenir la société ENERSCIENCE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la future salle polyvalente, pour un montant HT de 65 539,56 €
- Autorise le maire à signer le marché et tout document s'y rapportant

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE
Signé électroniquement par Mickaël Delahaye
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_068-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-068

Objet : Budget COMMNE – décision modificative n°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget principal sur l'exercice 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	DM N° 1	- €	- €
	Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement	1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
	pour mémoire DM N°	- €	- €
	TOTAL section fonctionnement après DM N° 1	1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2188-Prog 130 Cimetière	Autres immobilisations corporelles	1 250,00 €	
2111-Prog 135 Terrain à aménager	Terrain	4 250,00 €	
212-Prog 99 Voirie	Agencements et aménagements de terrains	5 500,00 €	
	DM N° 1	0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire BP 2024 Investissement	3 038 000,00 €	3 038 000,00 €
	Pour mémoire DM N°	- €	- €
	Total section investissement après DM N° 1	3 038 000,00 €	3 038 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées au budget principal 2024.

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN



Le Maire,

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Maire de Commer

Mickaël DELAHAYE



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_069-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-069

Objet : Mayenne Communauté – renouvellement convention Autorisation du Droit des Sois 2024-2026

La loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) a prévu la fin progressive de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour répondre à cette évolution, un service commun a été créé au 1^{er} juillet 2015 par la Communauté de Communes. Il s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens.

Ce service, qui est actuellement composé d'un responsable, 3 instructeurs, 1 formateur et facilitateur en procédure d'urbanisme et de 2 gestionnaires administratives, facture ses prestations à l'acte aux communes qui y adhèrent. Il convient de rappeler que ce service assure une prestation de service et que la délivrance des autorisations reste du pouvoir du maire.

Nous adhérons jusqu'ici à ce service commun comme 31 autres communes de Mayenne Communauté et la convention qui nous liait se termine le 31 décembre 2023.

Il convient donc de renouveler ces modalités de partenariat.

Mayenne Communauté propose aux communes de repartir sur des conventions de prestations de 3 ans soit pour les années 2024 à 2026.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_069-DE



Il est donc proposé :

- De renouveler notre adhésion à ce service commun
- D'accepter les tarifs définis à savoir :

Certificat d'urbanisme opérationnel	61 €
Déclaration préalable	106 €
Permis de démolir	121 €
Permis de construire	151 €
Permis d'aménager	182 €

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec Mayenne

Le conseil municipal, à l'unanimité et main levée :

- **Renouvelle l'adhésion au service commun pour la période 2024-2026**
- **Accepte les tarifs présentés ci-dessus**
- **Autorise le maire à signer la convention avec Mayenne Communauté.**

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_070-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-070

Objet : ALSH – Tarifs CAMP et ACTIVITE JUILLET 2024

Le conseil municipal est informé que la directrice de l'ALSH de Commer a programmé une activité et un camp pendant l'ouverture du centre de loisirs au mois de juillet 2024.

- CAMP de 4 nuits à La Jaille-Yvon du 15 au 19 juillet 2024 ouvert pour les enfants de 8 à 11 ans. Plusieurs activités seront proposées lors de ce camp (acrobranche, Kayak, tir à l'arc...).
- ACTIVITE CIRQUE qui aura lieu sur la commune du 15 au 19 juillet 2024 animé par « La compagnie Mimilus » de Fresnay sur sarthe, ouvert aux enfants de 3 à 12 ans

Les tarifs proposés pour le camp et l'activité sont les suivants :

Activité cirque		
Quotient familial	Commune	Hors commune
QF1	36€	40€
QF2	38€	42€
QF3	40€	44€
Sortie camp		
	Commune	Hors commune
Tarif famille	90€	

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le camp et l'activité aux tarifs proposés.

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 21/05/2024
Fonction : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_071-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-071

Objet : Budget PRINCIPAL admission en non-valeur

Le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget principal :

CREANCIER	MONTANT TTC
BOUILLE ARNAUD	1.00 €
CHEVREUIL PATRICIA	67.50 €
DENIS ANTHONY	176.99 €
TOTAL	245.49 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide les admissions en non-valeur sur le budget principal 2024 pour un montant de 245.49€ TTC

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 2 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240502-2024_0205_072-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Stéphane MANCEAU, Aline LEBRETON donnant pouvoir à C. BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir à C. GÉRAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à L. JORRÉ et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à M. DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 9
Quorum : 8
Date convocation : 26/04/2024

N° délibération : 2024-02.05-072

Objet : Admission en non-valeur- délégation à l'ordonnateur

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement des créances irrécouvrables qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants aux exécutifs des communes en dessous d'un seuil fixé par décret.

Cette disposition s'inscrit pleinement dans la logique de prise en compte du niveau des enjeux et des risques qui guide le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Elle participe d'une démarche plus volontariste d'apurement des créances par les collectivités visant à améliorer la qualité comptable, qui repose également sur une demande de provisionnement en cas de refus d'admission.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant, les assemblées délibérantes des communes peuvent désormais déléguer leur compétence, sous condition d'un seuil, au maire. Le seuil de délégation est fixé par le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 ; il est fixé à 100€.

Dans ce cadre, la décision d'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue par arrêté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide la délégation de leur compétence des admissions en non-valeur au maire pour les montants inférieurs à 100€.

La secrétaire de séance,

Christelle BEAUDOUIN



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Maire de Commer